

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3026

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUSSADAKA MOSTAFA

Date de naissance :

25-3-58

Adresse :

me

Tél. : 06 61 59 37 30

Total des frais engagés : 450 Dhs

دكتور الطري مصطفى

Docteur Mustapha TARY
ORL-Allergologue
62, Bloc 42 Sidi Othmane,CASA
Tél: 05 22 39 870
INP: 061126165

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/12/2022

Nom et prénom du malade : BOUSSADAKA MOSTAFA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
22/12/2022	72 C		Canatut	Docteur Mustapha TARY ORL - Allergologue 62, Bloc 42 Sidi Othmane, Casablanca Tél: 0525-59870 IND: 061126165
29/12/2022	72 C		Canatut	Docteur Mustapha TARY ORL - Allergologue 62, Bloc 42 Sidi Othmane, Casablanca Tél: 0525-59870 IND: 061126165

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
NPE:002015314 Pharmacie BEN ACHOUR Dr. Latifa BEN ACHOUR Bd Sidi Yahia N°1 Oujda	29/12/22	69,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 <p>IBN KHALDOUN 104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila Dr. F. SEKKAT Dr. A. BRITEL</p>	28/12/22	P365	450 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

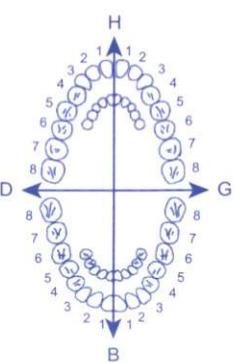
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور مصطفى الطاري

اختصاصي :

- أمراض وجراحة الأنف، الأذن والحنجرة
- جراحة الوجه والعنق والفك
- جراحة الصمم، علاج الشخير والدوار
- تكowin مهمـة بـ مـ.ـ جـ.ـ بـ (بودـوـ فـرـنـسـ)
- دـيـلـوـمـ فـيـ تـشـيـخـ وـعـلـاجـ اـمـرـاـزـ الـدـسـاسـيـةـ
- جـراـحـ سـابـقـ بـالـمـسـتـشـفـيـاتـ
- خـبـيرـ مـحـلفـ لـدـقـنـ الـمـحاـكـمـ



Dr Mustapha TARY

Spécialiste :

- * ORL et chirurgie Maxillo-Cervico-faciale
- * Chirurgie de surdité, Ronflement et vertige
- * Formation approfondie à l'IGP (Bordeaux-france)
- * Diplôme d'allergologie et immunologie clinique
- * Ancien Chirurgien des hôpitaux
- * Expert assermenté près des tribunaux

casablanca le :

29 Dece 2022

Mr Boussrae Mustapha

69,80

DERMASEPT Cic 40g

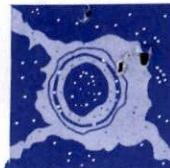


Pharmacie BENQACHOUR
Dr. Latifa BENQACHOUR
Mme Yahya N°12
Tél: 05 28 53 02 OUJDA

دكتور الطاري مصطفى
Docteur Mustapha TARY
ORL-Allergologue
62, Bloc 42 Sidi Othmane, CASA
Tél: 05 28 59 98 70
INP: 061126165

شارع النيل سيد عثمان بلوك 42 رقم 62 أمام صيدلية ابن زهر

Tél : 06 28 35 52 69 - 05 22 59 98 70 - Email : mustapha.tary@gmail.com



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du docteur : *DR. TARRY*

Nom et prénom : *Mustapha BOUSSADAKA* MR MME MLLE ENF

Age : *1958*

Référence :

Siège et nature du prélèvement : *flym*

Cytologie :

- Frottis de dépistage : - Vagin Exocol Endocol Endometre
- Date des dernières règles :
- Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques :

GM Hu

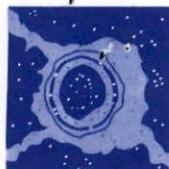
flym isolat or TOZ

Radiographies :

fr hohlo ren

Date :

دكتور الطبيب
Signature مصطفى
Dr. Mustapha TARRY
ORL - Allergologie
62, Bloc 425100 Casablanca, CASP
Tél: 05 22 59 98 70
INP: 061726165
DR TARRY



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

FACTURE

FACTURE : 34405

CASABLANCA LE : 22/12/2022

Analyses effectuées le: 22/12/2022

Pour.....: **Mr. BOUSSADAKA MOSTAFA**

Sur prescription du: Dr TARY MUSTAPHA

Code.....: 32VY9455



Organisme.....: **NC**

Montant Net : 450.00 **Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

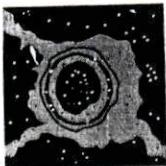
QUATRE CENT CINQUANTE Dhs 00 Cts

104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL
LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN

104 مكرر، زاوية عبد المؤمن - 1، زقة شاتيلا - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.99.37.20/21 - الفاكس : 0522.99.37.86
104 bis, Angle Bd Abdelmoumen - 1, Rue Chatila - Casablanca - Tél.: 0522.99.37.20/21 - Fax : 0522.99.37.86

Email : laboratoire.ibnkhaldoun@gmail.com

I.F : 01085932 - Patente : 34772143 - ICE : 001676411000013



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

**Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.
ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES**

Nom : BOUSSADAKA MOSTAFA

Docteur : TARY MUSTAPHA

Age : 64 ans

Date de réception : 22/12/2022

Organisme :

Code Patient : 32VY9455

Organe : Thyroïde

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : GMHN / Thyroïdectomie totale

Reçu une pièce de thyroïdectomie totale de 90g.

Le lobe droit est de 6x4x3 cm, présentant un aspect multi-nodulaire avec des nodules de quelques millimètres à 10mm, colloïde, brillant

L'isthme est de 4cm à pyramide de 3,5cm, présentant également un aspect hyperplasique nodulaire.

Le lobe gauche est de 6x4x3,5cm avec un nodule attaché au niveau du pole inférieur de 3,5cm de grand axe dissocié.

Le nodule appendu montre un aspect colloïde brunâtre pâle. Le lobe en lui même présente un aspect hyperplasique nodulaire.

L'examen histologique des différents prélèvements effectués à droite montre que les nodules sont à caractère dystrophique avec des structures de taille petite à moyenne, à pourtours arrondis ou contournés, bordées d'un revêtement cylindro-cubique tout à fait régulier, à lumière occupée par un abondant matériel colloïde. Ces nodules sont parfois confluentes.

A noter la présence en un foyer, d'un aspect nodulaire compact, à structures vésiculaires à lumière virtuelle, tassées les unes contre les autres munies d'un revêtement cylindrique à noyau augmenté de volume parcouru parfois de quelques incisures. Ce nodule est circonscrit et délimité par une pseudo capsule fibreuse scléreuse épaisse et irrégulière.

L'examen histologique des différents prélèvements effectués au niveau de l'isthme avec la pyramide montre un aspect hyperplasique diffus dystrophique.

L'examen histologique des différents prélèvements effectués à gauche montre un aspect hyperplasique nodulaire avec des nodules de taille variable, à structures souvent dilatées microkystiques à pourtours contournés, bordées d'un revêtement cylindro-cubique régulier, à lumière occupée par un abondant matériel colloïde. Ces nodules sont bien circonscrits non encapsulés.

CONCLUSION : Carcinome papillaire à différenciation vésiculaire encapsulée à pourtour irrégulier, de 4 mm à droite sur hyperplasie thyroïdienne diffuse et multi nodulaire

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL

Signé : Dr. F. SEKKAT